

**L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications):** Les soupçons qui planent sur ce comité, monsieur l'Orateur, semblent surtout exister dans l'esprit du député. Je voudrais assurer de nouveau au député que cela est prévu dans le mandat de ce comité et que, si ses membres estiment qu'ils ont besoin de le faire, ils communiqueront avec ceux qui œuvrent dans cette industrie, que ce soit les télé distributeurs, les télédiffuseurs ou même les commissaires du CRTC.

Je crois savoir qu'après avoir revu tous les textes qu'il leur fallait examiner et les différents sujets qu'ils prévoient vouloir étudier, les membres de ce comité ont déjà invité les représentants de l'industrie à les rencontrer et à discuter de certaines questions à propos desquelles il est nécessaire de s'entretenir avec eux.

**M. Nowlan:** J'apprécie la dernière partie de la réponse du ministre, car moi aussi je suis au courant du fait que les représentants de l'industrie ont été invités à présenter des mémoires, et qu'en fait on a invité certains particuliers à présenter des mémoires. Tout en réalisant parfaitement qu'il est pratiquement impossible de préparer des recommandations importantes d'ici le 1<sup>er</sup> février, le ministre n'estime-t-elle pas qu'il serait possible de susciter une discussion publique plus valable et de mieux stimuler le débat public, ce que le ministre a déclaré souhaiter dans son communiqué du 30 novembre, même en respectant les limites de cet échéancier, si les personnes qui ont des mémoires à présenter pouvaient le faire en public pour que les autres groupes représentatifs soient au courant de ce qui a été dit?

Cela pourrait aussi aider le Comité Clyne à choisir les recommandations qu'il fera au ministre relativement aux rapports Gamma et CRAB. Le ministre et le comité tiendront-ils compte d'autres formules de structuration de l'industrie des télécommunications qui ont déjà été préparées par les fonctionnaires du MDC et les employés de son ministère, et les personnes intéressées de ce domaine pourront-elles faire l'examen de ces formules?

**Mme Sauvé:** Beaucoup des questions que le comité étudiera ont déjà fait l'objet d'un certain nombre d'audiences publiques, la plupart sous les auspices du CRTC, et le comité prendra évidemment connaissance de ces témoignages.

Je rappelle au député que, lorsque le comité aura remis son rapport—ce qu'il aura le temps de faire d'ici la fin de février, et quoi qu'en dise le député, les membres du comité ne sont pas convaincus qu'il soit impossible de respecter l'échéance, et ils tenteront de la respecter. Ce rapport servira de base à un débat public portant sur certaines questions qui pourraient nécessiter un débat public.

### Questions orales

## LES AFFAIRES CULTURELLES

### LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE AUX HANDICAPÉS

**M. David Crombie (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État, et je lui en ai donné préavis. Je suis certain que le secrétaire d'État a entendu parler du rapport sur les services de bibliothèque aux handicapés, qui a été publié par un groupe de travail en janvier 1976, et qu'il connaît les 36 recommandations de ce rapport ainsi que la direction qui a été créée à la Bibliothèque nationale en vue de donner suite à ces recommandations.

● (1452)

J'aimerais savoir si le ministre est au courant de ce que fait cette direction pour appliquer les recommandations, et établir un service coordonné pour les personnes handicapées, et, dans l'affirmative, est-il d'accord pour supprimer ce programme à partir du 31 mars?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je remercie tout d'abord le député qui a bien voulu me donner préavis de sa question. La réponse à la première partie de celle-ci est positive, je suis en effet au courant du problème qu'il nous signale.

Il n'est pas question de supprimer un programme existant, mais plutôt de ne pas pouvoir donner suite actuellement à l'application de ce programme qui, je l'espère, pourra être repris dans un assez proche avenir, puisqu'il répond, comme il l'a très justement dit, aux recommandations du comité. Il y a actuellement une personne du personnel de la Bibliothèque nationale qui étudie les moyens d'appliquer ces recommandations, mais comme nous savons que pour le faire, nous n'aurons pas dans l'immédiat les ressources nécessaires, ses fonctions n'ont donc plus de raison d'être pour l'instant.

Nous espérons que dans un proche avenir nous pourrions mettre en vigueur les recommandations qui ont été proposées, recommandations qui touchent les paliers fédéral, municipal et provincial.

**M. Crombie:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le secrétaire d'État sait fort bien que ce programme va toucher 300,000 Canadiens qui ont des troubles de la vue. Je suis sûr également que le secrétaire d'État sait que tous les ministères des services sociaux de toutes les provinces lui ont instamment demandé d'épargner le programme actuel, tout comme l'a fait l'Institut canadien national pour les aveugles.

Le secrétaire d'État ne pourrait-il envisager au moins de maintenir le maigre effort qui a été fait jusqu'ici et conserver le service actuellement en place?

**M. Roberts:** Oui, monsieur l'Orateur, je suis au courant de ces instances qui m'ont été présentées. Je le répète, il n'est pas question d'annuler un programme existant. Nous y attachons beaucoup d'importance et j'espère que nous pourrions passer rapidement à son application mais, à l'heure actuelle, il ne s'agit pas encore d'un programme mais d'une personne chargée de conseiller sur les moyens d'appliquer ces propositions. Je serais encore disposé à le faire mais ne puis promettre au député que je pourrais le faire d'ici la fin de l'année financière.